



PROCURATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MERCREDI 31 MAI 2023

Les soussignés,

Entité juridique :

Nom et forme juridique :	
Siège de l'entreprise :	
Valablement représenté par :	Avec résidence à :
1. 2.	

Personne physique :

Nom :	
Prénom(s) :	
Lieu de résidence :	
Numéro national :	

Plein propriétaire de _____ actions de la société anonyme ABO-Group Environment, dont le siège social est situé Derbystraat 255, 9051 Gand, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0477.032.538 (la "**Société**"),

désigne par la présente comme mandataire, le président du conseil d'administration de la Société, avec pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, afin de le représenter à l'**assemblée générale des actionnaires** qui se tiendra le **mercredi 31 mai 2023 à 17 heures (CET)** au siège social de la Société, situé à 9051 Gand, Derbystraat 255, ou à toute assemblée générale ultérieure ayant le même ordre du jour.

Pouvoirs du mandataire :

En vertu de la présente procuration, le mandataire détient les pouvoirs suivants au nom du soussigné :

1. de participer à cette réunion et, le cas échéant, de voter en faveur de son ajournement ;
2. participer à toute autre réunion ayant le même ordre du jour, si la première réunion est reportée, suspendue ou non valablement convoquée ;
3. participer à toute délibération, voter sur toute proposition à l'ordre du jour (étant entendu que le mandataire votera en faveur de la proposition si aucune préférence de vote n'a été indiquée), amender toute proposition à l'ordre du jour et voter sur tout amendement de proposition ;
4. à signer tout procès-verbal, liste de présence, registre, acte ou document relatif à ce qui précède, et en général, à faire tout ce qui est nécessaire à l'exécution de la présente procuration.

Ordre du jour de l'Assemblée générale du mercredi 31 mai 2023 :

1. CONNAISSANCE ET DISCUSSION DE :

- 1.1 Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- 1.2 Le rapport annuel combiné du Conseil d'administration sur les comptes statutaires et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- 1.3 Les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers statutaires et consolidés, tous deux pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2. APPROBATION DES ETATS FINANCIERS SEPARÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Proposition de résolution : L'assemblée générale approuve les états financiers statutaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. L'assemblée générale constate que les comptes statutaires font apparaître un bénéfice à affecter pour l'exercice de 69.290 €.

3. VOTE SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Proposition de résolution : L'assemblée générale décide de reporter le résultat de l'exercice à affecter à l'exercice suivant :

Résultat reporté de l'exercice précédent	€ -140.993.791
Résultat de l'exercice à affecter	€ +69.290
Résultat reporté	€ -140.924.501

4. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Proposition de résolution : L'assemblée générale décide par vote séparé d'accorder la décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clos le 31 décembre 2022. L'assemblée générale décide par vote séparé de donner décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

5. RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS

Proposition de résolution : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, tel qu'inclus dans le rapport annuel combiné du conseil d'administration de la Société mentionné dans le présent ordre du jour.

6. (RE)NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Proposition de résolution : L'assemblée générale se prolonge :

- le mandat de Paul Decraemer BV, Koningin Astridlaan 9, 9080 Lochristi, BE 0474.401.957, représenté en permanence par M. Paul Decraemer, Koningin Astridlaan 9, 9080 Lochristi, en tant qu'administrateur indépendant non exécutif pour un an.
- Le mandat de Katleen De Stobbeleir BV, Pauwstraat 144, 9080 Lochristi, BE 0568.911.730, représentée de manière permanente par Mme Katleen De Stobbeleir, Pauwstraat 144, 9080 Lochristi, en tant qu'administrateur indépendant non exécutif pour un an.
- le mandat d'Alti Conseil SAS, 21 Avenue Louis Pasteur, 43590 Beauzac, SIREN 837754001, France, représentée de manière permanente par Madame Blandine Proriol, 21 Avenue Louis Pasteur, 43590 Beauzac, en tant qu'administrateur indépendant non exécutif pour un an.
- le mandat d'Argonauten BV, Andries Pevernagestraat 48, 8530 Harelbeke, BE 0766.816.573, représentée de manière permanente par Monsieur Feliciaan De Palmenaer, Kortrijksesteenweg 1023, 9000 Gand, en tant qu'administrateur non exécutif pour un an.

7. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Proposition de résolution : L'assemblée générale décide d'allouer un budget global au conseil d'administration de 100 000 € (hors TVA) pour l'exercice 2023 et d'autoriser le conseil d'administration à allouer ce budget de manière discrétionnaire aux administrateurs de la Société en fonction de leurs performances et tout cela dans le respect de la procédure, des règles et des principes de la Charte de gouvernance d'entreprise.

Préférence vocale :

Le mandataire votera, au nom et pour le compte du soussigné, sur les points de l'ordre du jour et les propositions de décision susmentionnés comme suit :

2. Approbation des états financiers de la société	OUI	NON	DÉPART
3. Affectation du résultat	OUI	NON	DÉPART
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes			
Jadel BV - M. Jan Gesquière	OUI	NON	DÉPART
Paul Decraemer BV - M. Paul Decraemer	OUI	NON	DÉPART
M. Frank De Palmenaer	OUI	NON	DÉPART
Katleen De Stobbeleir BV - Mme Katleen De Stobbeleir	OUI	NON	DÉPART
Alti Conseil SAS - Mme Blandine Proriol	OUI	NON	DÉPART
Argonauten BV - M. Feliciaan De Palmenaer	OUI	NON	DÉPART
Membre du conseil de surveillance EY Bedrijfsrevisoren BV M. Paul Eelen	OUI	NON	DÉPART
5. Approbation du rapport de rémunération	OUI	NON	DÉPART
6. Renouvellement du mandat des administrateurs			
Paul Decraemer BV - M. Paul Decraemer	OUI	NON	DÉPART
Katleen De Stobbeleir BV - Mme Katleen De Stobbeleir	OUI	NON	DÉPART
Alti Conseil SAS - Mme Blandine Proriol	OUI	NON	DÉPART
Argonauten BV - M. Feliciaan De Palmenaer	OUI	NON	DÉPART
7. Approbation de la rémunération des administrateurs	OUI	NON	DÉPART

Les points suivants figurant à l'ordre du jour ne nécessitent pas de vote : 1.

Indemnisation des détenteurs de procurations :

Le soussigné s'engage à indemniser chaque mandataire pour tout dommage qu'il pourrait subir du fait de l'exécution de la présente procuration, pour autant qu'il ait respecté les limites

de ses pouvoirs. En outre, le soussigné s'engage à ne pas demander l'annulation d'une des décisions prises par le mandataire et à ne pas demander d'indemnisation à un mandataire, à condition toutefois que ce dernier ait respecté les limites de ses pouvoirs.

Établi à _____, sur _____ 2023.

(signature)

Veuillez parapher chaque page et signer la dernière page